Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260602-COM20260502-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

L'an 2026, le 28 mai 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Françoise BOURHIS au Maire

Mme Céline RIGOUS à M. Nicolas LE GOFF

Mme Sophie SELLIN à Mme Cathy BERTHOU

M. Fabian SALAUN à Mme Stéphanie SELLIN

Le secrétaire de séance :

M. Jean-Louis BLOT a été élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 19
Procuration : 4
Absent : 0

Délibération 2026 05 02- Finances- Budget Principal- Décision Modificative n°2 2026

Rapporteur : Le Maire

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Concernant cette décision modificative, il s'agit de rectifier les prévisions budgétaires des autres charges de gestion courante (chapitre 65) sur le budget principal de la commune de Névez, à travers les inscriptions suivantes :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260602-COM20260502-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance Du Conseil municipal du 28 mai 2026

ANNÉE 2026 - DM n°2 Conseil Municipal du					
BUDGET PRINCIPAL					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		IMPUTATION	Montant avant DM	Variation DM	Montant après DM
Chapitre 011 - "Charges à caractère général"	**- 14 346,00**				
Energie-Electricité		60612	157 150,00	-5 000,00	152 150,00
Fournitures de petits équipements		60632	85 400,00	-4 346,00	81 054,00
Fournitures de voirie		60633	18 000,00	-5 000,00	13 000,00
Chapitre 65 - "Autres charges de gestion courante"	**14 346,00**				
Indemnités de fonction		65311	122 321,00	10 363,00	132 684,00
Cotisations de retraite		65313	7 125,00	1 425,00	8 550,00
Cotisation de sécurité sociale - part patronale		65314	11 245,00	2 255,00	13 500,00
Formation		65315	2 814,00	281,00	3 095,00
Cotisation fonds financement allocation fin mandat		653172	244,00	22,00	266,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			4 770 631,00	0,00	4 770 631,00

Cette décision est rendue nécessaire après l'observation de l'augmentation des indemnités de fonction des élus locaux, consécutive à l'adoption de la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local. Les crédits sont donc réaffectés du chapitre 11 vers le chapitre 65 afin d'en assurer la prise en compte.

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2026 approuvant le Budget Primitif du budget principal de la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2026 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 de 2026 sur le budget principal telle que présentée ;
- d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

